

Présents: Mmes FRAYSSE, GUITOU, NICKERT, POIGNET, ROUDIER
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS DE SOUSA, FOUCHE, GARRIGOU,
GONCALVEZ MOURA, IZARD, LE GOFF.

Absents : Mr MARIAGE, excusé

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du 23 juillet 2014
- Détermination des travaux et choix des artisans pour le restaurant « l'alouette »
- Appel à la candidature pour la reprise de gérance de « l'alouette »
- Choix des locataires pour l'appartement au-dessus de l'école
- Mise à disposition et tarifs des salles communales
- Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mme Sandrine FRAYSSE est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2014

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité

Détermination des travaux et choix des artisans pour le restaurant « l'alouette »

Mr Le Maire laisse la parole à Christian DIAZ pour la commission travaux.

Les choix suivants sont proposés :

- Toiture - Proposition :	Entreprise JACQ	2 594.28€ TTC
Des prestations ont été retirées du devis initial de 6 711.13€TTC (démoussage, gouttières et descentes laissées en l'état hormis une en partie basse) ;		
Restent en projet : la révision de la toiture et la reprise étanchéité au niveau des Velux		
- Plomberie - Proposition :	Entreprise DELORBE	2 895.22€ TTC
- Electricité - Proposition :	Entreprise GAGEY	4 245.61€ TTC
- Isolation - Proposition :	Sté VILATTE	4 511.20€ TTC
- Peinture - Proposition :	Sté VILATTE	11 875.74€ TTC
- Fenêtre - Proposition :	Sté CASSAGNADE	3 376.81€ TTC
Soit un budget global de		29 498.86 TTC

Le budget initialement prévu pour les travaux n'étant pas suffisant, la somme de 10 000€ provisionnés pour le chemin de Cieurac sera transférée sur le poste des travaux de l'Alouette ; elle sera de nouveau provisionnée sur le budget 2015.

Des avenants entre 3 000€ et 5 000€ seront également à prévoir.

➔ Le vote est organisé, les propositions d'entreprise et de budget présentées sont validées à l'unanimité.

Une réunion de chantier tout corps d'état va être programmée rapidement afin d'établir un calendrier des travaux et en déterminer la durée.

Appel à la candidature pour la reprise de gérance de « l'alouette »

L'appel à candidature pour un nouveau gérant du restaurant communal va donc être publié (journaux, CDG46, lycée hôtelier...)

Le loyer actuel est maintenu : 582.61€ HT

Choix des locataires pour l'appartement au-dessus de l'école

5 visites ont eu lieu, 2 personnes ont posé leur candidature

Après analyse des 2 dossiers, la candidature de Mr ARCOUDEL est proposée au vote

→ Le vote est organisé, la candidature de Mr ARCOUDEL est retenue à l'unanimité.

Seuls quelques travaux sont à réaliser : l'entretien de la chaudière et la réfection de la cage d'escalier.

Mise à disposition et tarifs des salles communales

Pour les Associations :

Une réunion avec l'ensemble des représentants des associations avait été organisée en juillet, les associations avaient présenté leurs activités et avaient formulé leurs attentes envers la municipalité, et en grande majorité avaient demandé la gratuité pour l'accès aux salles.

La parole est laissée à François LEGOFF pour exposer les propositions de la commission :

- Accès à la salle des fêtes de Lanzac pour les Assemblées Générales : GRATUIT
- Accès aux salles des Etourneaux ou de Cieurac pour les réunions de fonctionnement de l'association : GRATUIT
- Activités hebdomadaires : accès à la salle des fêtes de Lanzac ou à la salle de Cieurac moyennant un forfait mensuel intégrant les charges et frais de fonctionnement, avec facturation du forfait mensuel par activité dès la première utilisation au cours du mois.

Exemples

- Une association ayant 2 activités hebdomadaires (danse + informatique) facturation de 2 forfaits mensuels
- Pas de facturation les mois où la salle n'est pas utilisée
- Dès la première utilisation, facturation du forfait mensuel.
- Activités ou animation sur une journée : accès à la salle des fêtes de Lanzac ou à la salle de Cieurac : 6 gratuités par an et au-delà, accès moyennant un forfait à la journée intégrant les charges et frais de fonctionnement.
- 3 montants de forfait mensuel ou journalier sont proposés : 10€ - 15€ - 20€

Sont également discutés les points suivants :

- Les clefs des salles mises à disposition auprès des associations sont à retirer à la mairie, elles pourront être rendues en les laissant dans la boîte à lettre de la Mairie.
- Chaque association s'engage à rendre la salle propre et en l'état.
- Mise à disposition du stade de LANZAC aux Papillons LANZAGAIS: accès gratuit et signature de la convention de mise à disposition
- Grange des associations : seules L'ACCA de LANZAC et LANZAC ANIM y ont un accès permanent, chaque président sera en possession d'un jeu de clef.
- Toute association organisant une manifestation sur le parc des loisirs pourra y avoir accès gratuitement (remarque : la grange n'est pas chauffée).
- Possibilité pour le club informatique de l'Esquirol d'avoir accès en WiFi à la Box de la Mairie.
- Affichage : les tracts, invitations et affiches qui seront remis au secrétariat de la Mairie pourront être affichés dans le panneau dédié aux informations diverses actuellement fixé sur le mur de la salle des fêtes de Lanzac ; pour un meilleur accès, ce panneau va être déplacé sur la place à côté de l'ancienne bibliothèque.
Des panneaux avec le plan communal sont également en projet pour Lanzac et Cieurac, le dos de ces panneaux serait réservé aux associations.

- L'ensemble des propositions est accepté à l'unanimité et le vote est organisé pour déterminer le montant du forfait mensuel appliqué lors d'activité hebdomadaire:
- forfait de 10€ : 5 voix POUR,
 - forfait de 15€ : 8 voix POUR,
 - forfait de 20€ : 1 voix POUR,
- le montant du forfait est fixé à 15€.**

Pour les locations aux particuliers :

Réservations:

Auprès du secrétariat de la mairie au 05.65.37.88.53, ou par mail à mairie.lanzac@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h

Conditions de location :

Tout locataire de la salle des fêtes de Lanzac ou Cieurac doit fournir, au moment de la réservation,

- une attestation d'assurance en responsabilité civile établie à son nom,
- un chèque de caution

Contrat de location :

Les clefs sont à récupérer et à rendre au secrétariat de la mairie.

Pour une journée : Les salles sont à disposition la veille entre 14h et 18h et les clés devront être rendues le lendemain à 14h.

Pour un week-end : Les salles sont mises à disposition dès le vendredi entre 14h et 18h et les clés devront être rendues le lundi suivant à 14h.

L'entretien est à la charge du locataire.

Participation aux charges et frais de fonctionnement ; forfait journalier facturé toute l'année.

Tarifs :

SALLE DES FETES DE LANZAC			
- TARIFS DE LOCATION 2014 -			
		LANZAGAIS	EXTERIEURS
Salle Seule	1/2 journée (4h)	70.00 €	100.00 €
Salle Seule	Journée Complète	90.00 €	170.00 €
Salle + Cuisine	Journée Complète	120.00 €	220.00 €
Participation aux charges et frais de fonctionnement		35€ par jour non négociables	
Suppléments			
	Vaisselle	40.00 €	
	Verres à Pieds	20.00 €	
	CAUTION	250.00 €	

SALLE DES FETES DE CIEURAC - TARIFS DE LOCATION 2014 -

	LANZAGAIS	EXTERIEURS
1/2 journée (4h)	30.00 €	50.00 €
Journée Complète	50.00 €	70.00 €
Week End	70.00 €	90.00 €
Participation aux charges et frais de fonctionnement	20€ par jour non négociables	
La capacité de la salle est de	28 PERSONNES	
CAUTION	150.00 €	

→ Les nouveaux tarifs sont acceptés à l'unanimité.

Questions diverses

- L'école
 - La rentrée scolaire s'est bien passée, 13 enfants sont scolarisés ; le sable a été remplacé par du gravier spécifique, la serre a été nettoyée.
 - Périscolaire : le contrat de Cécile DUPONCHEL s'est terminé au 30/08/14, elle a informé Mr le Maire de son déménagement sur FIGEAC suite à la mutation professionnelle de son mari pour le 1 er octobre. Son poste n'a pas été renouvelé, Mr le Maire a demandé à Delphine CASTANET de prendre en charge les créneaux horaires des lundis et vendredis après-midi de 16h15 à 17h.
 - Cantine : la cuisine centrale a pris le relais au niveau des repas.
- Le camping : la saison est terminée, le chiffre d'affaires lié aux séjours est sensiblement identique au chiffre réalisé en 2013, soit 25 112.50€ HT.
- Droit de péremption non exercé sur la vente des propriétés DARNOIS et CAMBOU
- Demande de Mme VIDAL pour un dégrèvement d'impôts pour la maison de sa mère en raison des nuisances occasionnées par les aboiements des chiens de l'élevage de Mr GAUTHIER → la mairie n'a aucun pouvoir en ce domaine
- Travaux Cimetière Cieurac : devis pour la démolition du caveau validé à hauteur de 768€, reste en attente le devis de la Sté BARON pour le transfert dans l'ossuaire de Lanzac.
- Validation du devis de la Sté BARON (740€) pour la prise en charge par la commune de l'inhumation et la réalisation d'une plaque concernant la personne qui s'est noyée cet été dans la Dordogne ; la famille n'ayant pas souhaité récupérer le corps, c'est à la commune où le corps a été sorti de la rivière de prendre en charge l'inhumation.
- Nettoyage sous le mur du château de Cieurac : validation du devis d'APIE pour 620€
- Fermeture de la route de Cieurac du lundi 8/09 au vendredi 12/09 pour les travaux d'élagage des arbres du château qui tombent sur la route.

- Reprise des travaux du pont entre Lanzac et Souillac, 1^{ère} intervention pour le gaz par la société RAYNAL, 4 mois de travaux sont prévus pour cette deuxième tranche.
- Contact avec Mme AUBRUN, présidente de la commission Economique et Tourisme de la Communauté de Commune SOUILLAC ROCAMADOUR qui recherche pour la société DEVAUX un terrain pour y implanter une station de recyclage des matériaux (2/3 hectares sont nécessaires) ; le terrain de la gravière à Grézelade pourrait convenir, l'ensemble des élus de LANZAC n'est pas favorable à la faisabilité d'un tel projet au vu des nuisances (bruit, poussières) et des contraintes d'accessibilités avec la RD820, seulement 2 à 3 emplois seraient envisagés sur le site.
- Le projet d'embellissement de la traversée de Lanzac et de la place est à l'étude.
- Communauté de Communes : les grands axes de la nouvelle communauté sont à l'étude : Souillac sera le principal pôle administratif ; l'harmonisation de la fiscalité, la gestion du personnel sont aussi des points très importants de la construction de cette nouvelle entité.

Fin de séance 23h30